



DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

Portail eHetra

Guide utilisateur

Adhésion et Connexion à la plateforme eHetra

Octobre 2019

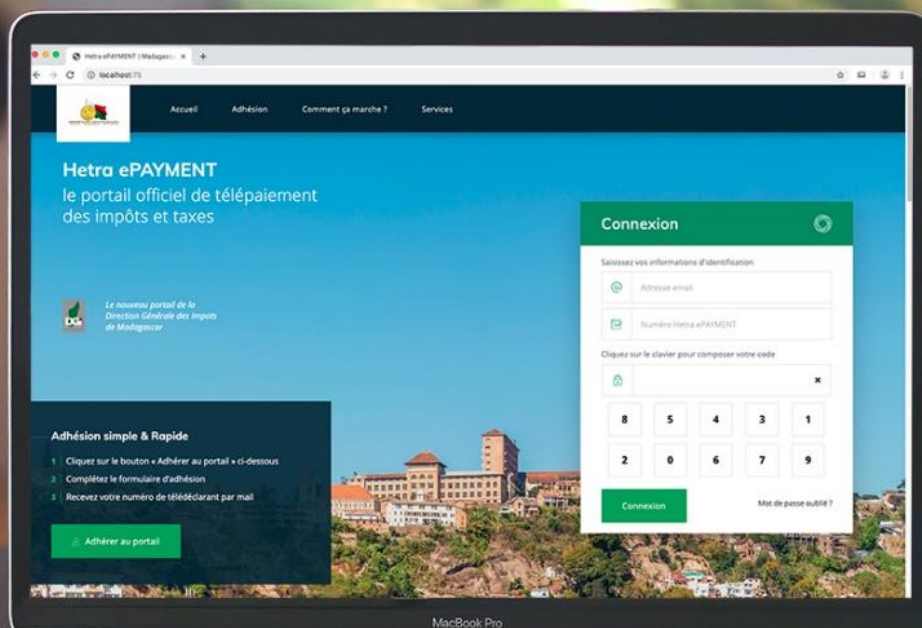


Table des matières

1	Présentation du site e-hetra.impots.mg.....	3
1.1	Accès au site eHetra	3
1.2	Que pouvez-vous faire sur le site eHetra ?.....	3
2	Adhésion.....	4
2.1	Contribuables éligibles	4
2.2	Données et documents nécessaires à l'adhésion	4
2.3	Réaliser l'adhésion en ligne	5
2.4	Confirmation de l'activation de votre compte	7
3	Connexion.....	8
3.1	Les concepts d'espace entreprise et d'utilisateurs.....	8
3.2	Mire de connexion.....	8
3.3	Clavier numérique d'authentification	9
3.4	Code de connexion à usage unique.....	9
3.5	Mot de passe oublié.....	10
3.6	Perte du numéro eHetra ou de l'accès à votre compte email	10

1 Présentation du site e-hetra.impots.mg

1.1 Accès au site eHetra

NAVIGATEUR INTERNET

Pour accéder au site eHetra, nous vous recommandons d'utiliser l'un des navigateurs suivants :



Google Chrome
Version 54.0.2840 et ultérieures



Mozilla Firefox
Version 50 et ultérieures



Microsoft Edge
Version 38.1439 et ultérieures

ACCES A LA PAGE D'ACCUEIL

1. Ouvrez votre navigateur
2. Entrez l'adresse internet du portail de téléprocédures fiscales dans la barre d'adresse du navigateur :
<https://e-hetra.impots.mg>
3. Vous accédez alors à la page d'accueil du site eHetra

1.2 Que pouvez-vous faire sur le site eHetra ?

La Direction Générale des Impôts met à votre disposition le site eHetra pour permettre aux contribuables malgaches d'effectuer leurs téléprocédures fiscales en toute simplicité.

L'ambition de l'administration fiscale est ainsi de rationaliser et de fluidifier les procédures, notamment de paiement, pour réduire au maximum le temps passé par les contribuables dans l'accomplissement de leurs démarches fiscales.

Pour accéder à ces services de téléprocédures fiscales, les contribuables doivent au préalable activer leur compte en ligne à travers la **procédure d'adhésion**.

Vous pourrez ensuite vous **connecter à votre espace personnel sécurisé** afin d'accomplir vos démarches en ligne.

Le présent guide vous explique la procédure d'adhésion et les modalités de connexion.

2 Adhésion

2.1 Contribuables éligibles

Les contribuables éligibles à l'utilisation des téléprocédures sont l'ensemble des contribuables ayant reçu de la part de la DGI un courrier leur demandant d'activer leur compte en ligne et comportant un numéro d'identification eHetra. A l'ouverture du service en octobre 2019, les contribuables éligibles sont ceux de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et des Services Régionaux des Entreprises (SRE).

2.2 Données et documents nécessaires à l'adhésion

Pour effectuer votre adhésion au site eHetra vous devez vous munir :

1. De votre **NIF** (Numéro d'Identification Fiscal)
2. Du **Numéro eHetra** confidentiel qui vous a été remis par la DGI
3. D'une **autorisation signée par un mandataire** (responsable légal) de votre entreprise et désignant le futur administrateur de votre espace eHetra
4. D'une **copie scannée de la pièce d'identité** de l'administrateur de l'espace en ligne

AUTORISATION DU MANDATAIRE

Un modèle d'autorisation du mandataire est téléchargeable depuis les écrans de l'adhésion en ligne. Vous pourrez imprimer ce document, le faire remplir et signer par le responsable légal de l'entreprise (éventuellement vous-même), puis le numériser pour le joindre à votre demande d'adhésion.

IMPORTANCE DU NUMERO eHetra

Le numéro eHetra est un numéro propre à votre entreprise. C'est un numéro privé qui ne doit en aucun cas être communiqué en dehors de votre entreprise, afin de garantir la sécurité de votre compte eHetra. Même au sein de votre entreprise, ce numéro ne doit être communiqué qu'aux seules personnes habilitées à la gestion et au suivi de vos démarches fiscales sur le portail eHetra.

Ce numéro vous est transmis par la Direction Générale des Impôts par courrier.

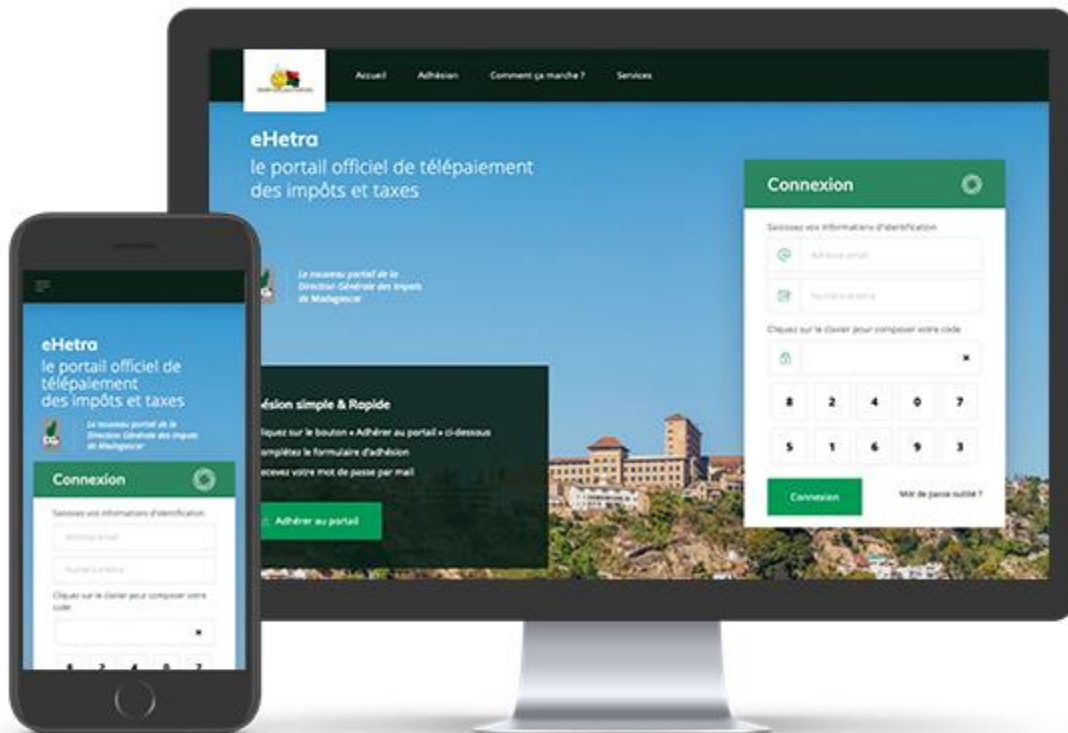
Il est utilisé uniquement dans le cadre des actions suivantes :

- L'adhésion de votre entreprise au portail eHetra
- La connexion d'un utilisateur de votre entreprise à son espace personnel eHetra
- La réinitialisation d'un mot de passe d'un utilisateur de l'entreprise

En cas de perte ou de non-réception de votre numéro eHetra, veuillez contacter la DGI.

2.3 Réaliser l'adhésion en ligne

ACCES A LA PROCEDURE D'ADHESION ET VERIFICATION DE L'ELIGIBILITE



Pour accéder à l'adhésion, cliquez sur le bouton « Adhérer au portail » sur la page d'accueil.

Adhésion simple & Rapide

- 1 | Cliquez sur le bouton « Adhérer au portail » ci-dessous
- 2 | Complétez le formulaire d'adhésion
- 3 | Recevez votre mot de passe par mail

[Adhérer au portail](#)

Vérifier mon éligibilité

Numéro d'identification fiscale (NIF)

Numéro Hetra

Renseignez votre NIF et votre Numéro eHetra, puis cliquez sur Activer mon compte en ligne.

Si votre entreprise est éligible, alors un message de confirmation s'affiche, ainsi que les informations d'identité du contribuable correspondant.

Vous êtes alors redirigé automatiquement vers la page de saisie du formulaire d'identification de l'utilisateur principal.

LES DIFFERENTS CAS DE BLOCAGE D'ADHESION

- Si votre entreprise a déjà effectué une demande d'adhésion : vous devez attendre la validation de votre demande par la DGI. Si après 48 heures vous n'avez pas de retour, prenez contact avec la DGI.
- Si votre entreprise n'est pas éligible : elle ne fait pas partie des centres des impôts éligibles aux téléprocédures. Veuillez contacter la DGI en cas de doute sur un problème d'éligibilité.

SAISIE DES DONNEES DE L'UTILISATEUR PRINCIPAL

La première étape de l'adhésion consiste à saisir les données d'identification de l'utilisateur principal, qui sera l'administrateur de l'espace eHetra du contribuable :

- Nom
- Prénom
- Numéro de pièce d'identité
- Type de pièce d'identité
- Adresse email
- Numéro de téléphone mobile
- Fonction

L'utilisateur principal est la même personne qui doit être désignée dans l'autorisation signée par le mandataire.

ADRESSE EMAIL DE L'UTILISATEUR PRINCIPAL

La saisie d'une adresse email conforme est **indispensable** pour pouvoir utiliser les téléprocédures. Votre adresse email constitue en effet l'un des éléments qui vous permettront de vous connecter à votre compte (identifiant + réception d'un code à usage unique à chaque connexion).

Veillez à utiliser une adresse professionnelle utilisée dans le cadre des activités au sein de la société et non pas une adresse email personnelle (éviter les adresses Gmail, Yahoo ou autres adresses avec risques de piratage élevés).

TELECHARGEMENT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Après validation du formulaire d'identification, la seconde étape consiste à télécharger les pièces justificatives scannées, à savoir :

- La pièce d'identité de l'utilisateur principal
- L'autorisation du mandataire signée

CONTROLES DES PIÈCES

La DGI contrôlera votre demande d'adhésion avant validation. Ces contrôles consistent à :

- Vérifier la correspondance entre les données saisies et les pièces jointes (pièce d'identité) ;
- Vérifier la correspondance entre l'administrateur et la personne désignée dans l'autorisation du mandataire ;
- Vérifier que le mandataire signataire (responsable légal) est bien connu pour la société.

VALIDATION DES CONDITIONS D'UTILISATION ET DE LA DEMANDE

Vous devez alors prendre connaissance et accepter les conditions d'utilisation du service eHetra. Ces conditions d'utilisation sont aussi téléchargeables au format PDF.

Pour valider les conditions générales d'utilisation, cocher la case en bas de l'écran.

Merci d'accepter les conditions d'utilisation du service eHetra en cochant la case.

2.4 Confirmation de l'activation de votre compte

Vous recevrez un premier email d'accusé de réception de votre demande.

Après validation par la DGI, vous recevrez un second email contenant un mot de passe de connexion.

Vous pouvez dès lors vous connecter à votre espace eHetra.

3 Connexion

3.1 Les concepts d'espace entreprise et d'utilisateurs

ESPACE ENTREPRISE

Votre entreprise possède un espace unique pour la gestion de ses téléprocédures.

Le Numéro eHetra est un numéro propre à votre espace entreprise et commun à tous les utilisateurs autorisés à se connecter à l'espace de votre entreprise.

Il en va de même pour votre NIF qui est propre à l'entreprise

UTILISATEURS DE L'ENTREPRISE

Votre entreprise peut autoriser plusieurs utilisateurs à se connecter à son espace e-hetra.impots.mg.

A l'adhésion, un utilisateur principal faisant office d'administrateur est désigné.

Il peut gérer librement les autres utilisateurs du compte entreprise et leur attribuer des habilitations différentes en fonction des besoins et de l'organisation de l'entreprise.

UTILISATEUR EXTERNES

Une entreprise peut simplement déléguer la gestion de son compte en ligne à un expert-comptable ou autre prestataire.

Il lui suffit de créer un compte à cet utilisateur.

Un expert-comptable travaillant pour le compte de plusieurs entreprises peut ainsi utiliser la même adresse email pour chaque compte, et se connectera à l'espace de l'entreprise souhaité en fonction du Numéro eHetra saisi sur la mire de connexion.

3.2 Mire de connexion

Pour se connecter vous devez renseigner trois informations dans le bloc de connexion sur la page d'accueil du site eHetra :

1. **Adresse email** : l'adresse email renseigné à la création de l'utilisateur ou lors de l'adhésion au portail
2. **Numéro eHetra** : le numéro permettant de déterminer l'espace contribuable auquel vous souhaitez vous connecter
3. **Code personnel** : votre mot de passe, à saisir en cliquant avec votre souris sur le clavier numérique affiché dans le bloc d'authentification

3.3 Clavier numérique d'authentification

Le clavier numérique d'authentification a été mis en place par la Direction Générale des Impôts pour renforcer la sécurité des téléprocédures.

L'affichage aléatoire des chiffres du clavier numérique permet de limiter les risques de piratage et permet d'offrir une meilleure sécurité aux contribuables, en contournant notamment les programmes malveillants répandus comme les enregistreurs de frappe.

3.4 Code de connexion à usage unique

Afin d'apporter encore plus de sécurité aux contribuables, la Direction Générale de Impôts a mis en place un système d'authentification forte qui vise à confirmer que vous disposez bien d'un accès à l'adresse email du compte utilisateur concerné.

Ainsi, même si quelqu'un réussit à obtenir votre Numéro eHetra ET votre mot de passe, il lui sera toujours impossible d'accéder à votre compte eHetra s'il n'a pas également accès à votre compte email.

Après avoir validé votre demande de connexion sur la page d'accueil, vous arrivez ainsi sur la page de saisie du code à usage unique.

Le système déclenche automatiquement l'envoi du code à usage unique sur votre boîte email.
Un message d'information doit ainsi s'afficher au chargement de la page :

Votre code de connexion a bien été envoyé par email.

Si vous n'avez pas reçu votre code, merci de rafraîchir la boîte de réception de votre compte email, et éventuellement de vérifier le contenu du dossier « Indésirable » / « Spam » de votre compte.

Si l'email ne vous est pas parvenu, vous pouvez demander l'envoi d'un nouveau code manuellement en cliquant sur le bouton :

Un code de connexion vient de vous être envoyé : merci de consulter votre boîte email. Si vous n'avez pas reçu de code après cinq minutes d'attente, vous pouvez demander un nouvel envoi :

[Générer un nouveau code](#)

Saisissez alors le code à 6 chiffres reçu par email et validez votre connexion :

Connexion

Saisissez le code reçu par email ci-dessous :

[Confirmer la demande de connexion](#)

3.5 Mot de passe oublié

Si vous avez oublié votre mot de passe, pas de panique, vous pouvez le réinitialiser simplement et en toute autonomie.

Cliquez simplement sur le lien « Mot de passe oublié ? » sur la page d'accueil :



Renseignez alors votre numéro eHetra, votre NIF et votre adresse email.

Cochez la case « Je ne suis pas un robot », qui permet de sécuriser la procédure de réinitialisation de mot de passe, puis validez la demande.

3.6 Perte du numéro eHetra ou de l'accès à votre compte email

Si vous avez perdu votre numéro eHetra, merci de vous rapprocher des autres utilisateurs eHetra au sein de votre entreprise.

En cas de blocage, vous devrez vous rendre physiquement dans les locaux de la DGI pour que vous soit communiqué en personne votre numéro eHetra.

Si vous avez perdu l'accès au compte email enregistré sur votre profil eHetra, veuillez-vous rapprocher d'un utilisateur ayant le profil d'administrateur eHetra au sein de votre entreprise.

Si vous êtes vous-même le seul administrateur pour ce compte contribuable, vous devrez vous rendre physiquement dans les locaux de la DGI pour procéder à la modification de l'adresse email enregistrée sur votre compte.